

RÉSOLUTION DES CONSEILS DE L'ORDRE DE BRUXELLES ET PARIS DU 18 MARS 2025

Les conseils de l'Ordre des avocats des barreaux de Bruxelles francophone et de Paris, en leur séance commune du 18 mars 2025, adoptent la présente résolution.

CONSIDERANT que les récentes attaques du président Donald Trump contre différents cabinets (20) tirent la sonnette d'alarme d'une dérive inquiétante. Menacer celles et ceux qui défendent les principes fondamentaux de la justice, c'est s'en prendre à l'essence même de la démocratie. En ciblant les avocats qui ne font que leur métier en représentant leurs clients, le Président américain ne remet pas seulement en cause le droit à la défense mais met en péril tout le système judiciaire.

CONSIDERANT que ce qui se passe actuellement aux États-Unis et ailleurs dans le monde, dans l'indifférence internationale la plus totale, est très inquiétant. Car lorsque l'État de droit est attaqué dans la plus grande démocratie du monde, c'est une alerte pour toutes les autres.

CONSTATANT que partout dans le monde, l'État de droit est menacé. Les juges et les avocats deviennent de plus en plus souvent la cible des gouvernements qui refusent d'être contrariés par des acteurs de justice indépendants. Des avocats sont poursuivis et emprisonnés pour avoir défendu des causes qui leurs déplaisent. Assimilés aux clients qu'ils défendent, ils sont la cible de l'opinion publique et des médias. Des juges sont sanctionnés ou démis de leurs fonctions pour avoir rendu des décisions courageuses, qui ne conviennent pas au pouvoir en place.

CONSIDERANT que le respect de la séparation des pouvoirs et du rôle essentiel des juges ainsi que de l'indépendance des avocats sont des piliers fondamentaux d'un État de droit démocratique. Le droit de consulter un avocat sans ingérence du gouvernement et l'accès à un juge indépendant sont des droits fondamentaux. Accepter que ces valeurs démocratiques fondamentales soient bafouées, c'est ouvrir la voie à l'arbitraire. Jamais nous ne tolérerons que des avocats ou des membres du pouvoir judiciaire soient la cible d'attaques personnelles, d'intimidations, de licenciements et de rétrogradations pour le simple fait d'exercer leurs fonctions.

CONSIDERANT qu'en qualité d'avocats, nous ne pouvons pas laisser passer de telles dérives

LES CONSEILS DE L'ORDRE DE BRUXELLES ET PARIS

Rappellent que sans avocats libres et juges indépendants, il n'y a ni justice ni démocratie.

Appellent les autorités belges, françaises et européennes à se mobiliser et à rappeler à l'ordre les gouvernements qui ne respectent pas l'État de droit et la séparation des pouvoirs.